

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

Supplément au n° 146 - mai 1973

C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE
SNTRS-CGT :

spécial " hors-statut "

SNCS-FEN ■ SNTRS-CGT

Plusieurs milliers de hors-statut dans les laboratoires CNRS et INSERM

Une proportion importante des personnels de recherche n'a pas de statut : vacataires ou boursiers, payés sur contrats ou sur crédits de fonctionnement.

Sur les 5 000 vacataires annuels au CNRS, plus de 500, de l'aveu même de la direction, exercent des fonctions de caractère permanent. 600 ou 700 « bourses de recherche » ont été créées en lieu et place de postes d'attachés. Plusieurs centaines de contractuels n'ont aucune garantie d'emploi.

Dans certains secteurs ou laboratoires la situation est très grave. Ainsi, d'après une enquête DGRST, c'est un minimum de 600 hors-statut qui existent en sociologie et économie ! A la station marine d'Endoumes pour 36 chercheurs CNRS, il y a 24 contractuels ou boursiers CNEXO. C'est également le cas dans plusieurs universités : à Paris 7 par exemple la proportion de hors-statut atteint près de 55 %. Le même problème se retrouve dans l'enseignement (22 % de maîtres auxiliaires dans le second degré) et dans toute la Fonction publique.

Développer l'insécurité des uns pour attaquer le statut des autres

C'est une politique voulue par les pouvoirs publics, qui refusent de créer les postes budgétaires correspondant aux besoins, tout en encourageant les administrations à

utiliser des palliatifs. Par la même ils visent plusieurs buts complémentaires :

— les hors-statut constituent une main-d'œuvre plus « rentable » et souvent sous-payée, plus « docile » car non protégée ;

— la création de divers types de hors-statut accentue les divisions des personnels et diminue leur possibilité de défense ;

— l'existence de corps parallèles au corps statutaire permet de s'attaquer à ce dernier.

Au CNRS

Sur les 5 000 vacataires payés chaque année par le CNRS, la direction considère que 500 seulement sont « permanents ».

En fait, un bien plus grand nombre remplit des fonctions permanentes, mais ils sont payés tantôt par des vacations CNRS, tantôt par des crédits de fonctionnement ou des vacations d'origine diverse, souvent depuis des années.

Ceux-là, la « circulaire Creyssel » prétend les licencier, ainsi que ceux qui n'ont été sur vacations CNRS qu'après le 1^{er} janvier 1969. Il est intolérable que des travailleurs soient licenciés alors que :

- rien ne peut leur être reproché,
- la nécessité de leur travail persiste,
- les moyens financiers pour les payer existent.

Expliquez-le à vos patrons, opposez-vous avec vos sections SNTRS-CGT et SNCS-FEN à tout licenciement de vacataire employé sur fonctions permanentes, luttiez pour l'intégration sur postes budgétaires.

INSERM

Faute de postes budgétaires nécessaires, la recherche médicale est en partie menée par des chercheurs et des techniciens payés par le produit de quêtes publiques et licenciés périodiquement. Une conférence de presse intersyndicale dénoncera ce scandale vers la mi-mai.

Une AG intersyndicale se tiendra au retour de Pâques : les contrats des boursiers et vacataires de Lacordaire se terminent en mai et 3 lettres adressées à la direction sont restées sans réponse.

Ainsi, on a vu au CNRS diminuer le nombre des attachés de recherche, croître le nombre des chercheurs hors-statut, ensuite proposer une réforme du statut qui aggraverait la situation des chercheurs. De la même façon l'avancement des ITA est bloqué du fait qu'on ne crée pas les postes budgétaires nécessaires.

C'est la raison pour laquelle la bataille pour l'intégration des hors-statut dans les statuts nationaux n'est pas seulement le problème particulier des hors-statut mais celui de tous les personnels qui doivent se battre pour la titularisation et pour la création massive de postes budgétaires sur statut.

Une conséquence de la politique recherche

Dans notre secteur le développement des hors-statut est très lié à la politique recherche. Il faut rappeler qu'il y a une vingtaine d'années tous les chercheurs et ITA du CNRS étaient sans statut. L'obtention des statuts chercheurs et ITA a été le fruit d'une longue bataille.

Mais, rapidement, diverses catégories de hors-statut étaient recrées :

— Le démantèlement du CNRS, la dépossession du Comité national de ses prérogatives, se sont accompagnés de la création de nouveaux organismes fonctionnant avec du personnel sur contrat ou convention : DGRST, CNES, DRME, IRIA, CORDES...

— L'utilisation de l'autonomie des universités dans un sens visant à renforcer la mainmise du patronat et à développer les contrats a eu pour corollaire un nombre considérable de vacataires et personnels payés sur crédits de fonctionnement.

— L'accentuation de l'autoritarisme au CNRS et à l'INSERM, le développement du financement contractuel de la recherche vont de pair avec la théorie de la mobilité forcée des jeunes chercheurs et notamment avec la création de centaines de « boursiers ». Aussi le développement du

nombre des hors-statut a-t-il été l'une des conséquences de la politique recherche. Il a été renforcé par une austérité en crédits publics et en postes budgétaires destinée à imposer les structures, modes de financement et orientations souhaitées par le pouvoir.

LA LUTTE EST PAYANTE

Depuis plusieurs années des luttes syndicales nombreuses se sont déroulées pour intégrer les hors-statut, améliorer leur situation, éviter les licenciements.

Batailles nationales des syndicats qui, après chaque action d'ampleur nationale au niveau de la recherche ou de l'université intervenaient auprès du CNRS, de l'INSERM, de la DGRST, du CORDES, du CNEXO..., en arrachant chaque fois une revendication, certes partielle, mais non négligeable.

Actions locales de divers types : pétitions, délégations, interventions auprès des responsables locaux, grèves, etc.

Les résultats sont importants même s'ils ne sont que partiels :

Le processus d'intégration est en route

un très grand nombre de personnels hors-statut ont été intégrés au CNRS ou à l'INSERM : une proportion importante des techniciens payés sur contrats gérés par le CNRS, 140 gérés par l'INSERM, près de 300 contractuels CNES-INAG, les contractuels de la SEITA, 250 personnes payées sur crédits de fonctionnement des « grands accélérateurs », plusieurs centaines au niveau des universités.

Le CNRS réserve 10 % des créations de postes pour l'intégration de vacataires, et 15 postes par an pour l'intégration de personnels payés sur ressources affectées.

Pour les hors-statut en sciences humaines, M. Aigrain, délégué général à la recherche scientifique et technique, reconnaît qu'il faudra procéder à des intégrations. Le CNEXO considère que c'est l'objectif à atteindre. Le CNRS, lors de la dernière entrevue, s'est déclaré prêt à participer à un règlement du problème. Même la DRME, et c'est là le plus dur, n'a pas fermé la porte à la discussion.

La revendication est donc réaliste. Il nous appartient maintenant d'obtenir la concrétisation des promesses, et surtout de faire céder le ministère des Finances.

Les personnels payés sur crédits de fonctionnement

ont obtenu dans de nombreuses universités un statut de type CNRS.

C'est aussi le cas d'organismes de recherche (école polytechnique). Il faut maintenant généraliser le processus.

Les personnels payés sur conventions ou contrats

gérés par le CNRS, bénéficient maintenant de la carrière, des avantages sociaux des personnels CNRS (le contrat de travail reste hélas à durée limitée). La DGRST recommande elle aussi cet alignement sur la situation CNRS, le CNEXO se déclare

CRSST

Au centre de recherche des sciences sociales du travail, l'action conjuguée des personnels et des élus et délégués SNCS-FEN et SNTRS-CGT a permis d'obtenir l'accord de principe pour que leur labo soit rattaché à Paris XI, pour que les contrats passés par le ministère du Travail deviennent pluri-annuels. Les personnels bénéficieront ainsi d'une sécurité d'emploi et de règles d'avancement décentes.

INAG

Une commission paritaire, composée de représentants syndicaux et de représentants de la direction, joue le même rôle, pour les hors-statut INAG, que la commission paritaire du CNRS pour les ITA-CNRS.

prêt à accepter les demandes budgétaires des laboratoires, permettant de le réaliser.

Il nous appartient de l'exiger de tous les organismes gestionnaires.

Le CNES a accepté

l'an dernier de rechercher un débouché aux boursiers de recherche en fin de bourse ou de prolonger la bourse. C'est un précédent qu'il faut tenter d'imposer aux autres dispensateurs de « bourses de recherche ».

La DGRST recommande

enfin dans son préambule aux contrats, de ne plus lier le contrat de travail au contrat de recherche. Le contractuel en fin de contrat doit donc être placé sur un autre contrat. C'est le principe du contrat à durée indéterminée. Les organismes gestionnaires que nos deux syndicats ont ren-

Rue Boyer

L'action intersyndicale a permis d'obtenir des règles écrites pour la gestion des très nombreux hors-statut du centre de documentation.

CDSH

Les personnels soutenus par leurs sections SNTRS-CGT et SNCS-FEN ont obtenu la mise sur pied d'une commission de rédaction pour un projet de règlement dont le principe est accepté par la direction, apportant aux personnels payés sur crédits de fonctionnement des garanties d'emploi et d'avancement voisines de celles du CNRS.

Extraits de l'entrevue CNEOX-syndicats (SNCS et CGT)

La direction du CNEOX envisage favorablement « la budgétisation des emplois » ainsi que « les demandes budgétaires des organismes gestionnaires qui tiendront compte dans l'évaluation des salaires des personnels des améliorations qui pourraient leur être demandées (rapprochement avec situation des personnels CNRS, avantages sociaux, etc.) ».

Comme certains laboratoires, FAITES APPLIQUER VOUS AUSSI CES PROMESSES !

contrés sont prêts à mettre cette directive en œuvre, à condition que les organismes dispensateurs de contrats (DGRST, DRME, CORDES, CNEOX...) donnent l'argent en conséquence.

Il s'agit maintenant de généraliser systématiquement au niveau local tous les précédents obtenus, d'élargir les brèches effectuées, de faire converger l'action des personnels ainsi que les demandes des laboratoires des organismes gestionnaires vers les représentants des pouvoirs publics, pour obtenir l'intégration et les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre les améliorations que nous exigeons.

PLATE-FORME D'ACTION

● Intégration sur postes budgétaires des hors-statut et création massive de postes :

— création massive de postes de chercheurs et d'ITA, et priorité pour ces postes aux ITA hors-statut dans le respect de l'avancement normal des personnels sur postes budgétaires ;

— transformation de crédits DGRST, DRME, CORDES, CNEOX, en postes budgétaires CNRS ou INSERM pour intégrer les contractuels correspondants. Cette intégration devra se faire avec reconnaissance

de l'ancienneté et de la qualification pour les ITA, après avis du Comité national pour les chercheurs ;

— création d'un contingent spécial de postes pour intégrer les boursiers et transformation des bourses d'ingénieurs-docteurs en postes d'attachés ;

— vote par le Parlement du projet de loi déposé par les partis de gauche visant à la titularisation de tous les non-titulaires.

● Assurer immédiatement la garantie d'emploi :

— pour les personnels payés sur crédits de fonctionnement ainsi que pour les vacataires exerçant des fonctions de caractère permanent, exiger de l'organisme responsable un contrat à durée indéterminée jusqu'à intégration ;

— pour les boursiers exiger que l'organisme dispensateur de la bourse et que le laboratoire s'engagent à trouver un emploi en fin de bourse ou prolongent la bourse si nécessaire ;

— pour les personnels sur conventions ou contrats, réclamer l'accord des organismes gestionnaires pour le contrat à durée indéterminée, leur demander de réclamer les fonds nécessaires aux organismes dispensateurs de contrats. Revendiquer parallèlement une réglementation nationale d'ensemble ;

— pour les organismes à faible effectif, demander un statut et la budgétisation des postes, sinon un contrat à durée indéterminée, au strict minimum l'allongement de la durée des contrats, une commission paritaire, et la reconnaissance d'une carrière.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Sur plus de 300 personnes travaillant dans les laboratoires, les deux tiers sont hors-statut ; les laboratoires sont menacés de dissolution tous les cinq ans ; les instances scientifiques ne sont pas démocratisées. La lutte pour l'intégration des personnels sur postes budgétaires a pris une extension nouvelle avec les menaces de dissolution automatique d'un laboratoire et de licenciement de 50 personnes.

L'action se déroule d'une manière continue avec des temps forts : tracts, AG du personnel, entrevue, mais aussi pétition de tous les labos, grèves les 30 mars et 10 avril.

Cette action menée par l'intersyndicale a amené certains reculs du pouvoir : parution au J.O. du statut type CNRS pour 100 hors-statut payés sur crédits de fonctionnement ; promesses (verbales) qu'il n'y aura pas de licenciement.

L'action se poursuit pour obtenir des engagements écrits sur le laboratoire dissous, pour l'intégration de tous les hors-statut, pour la stabilité des laboratoires et la démocratisation.

● **Aligner la situation des hors-statut sur le statut CNRS correspondant :**

— exiger des organismes gestionnaires la référence au statut CNRS pour la carrière et les garanties sociales :

- grille ITA ou, pour les chercheurs, pratique du Comité national à l'embauche,
- l'équivalence d'un demi-échelon d'augmentation par an et automatiquement les augmentations de la Fonction publique,
- primes diverses, cotisations retraites,

indemnités de licenciement ou de perte d'emploi....

— demander une commission paritaire s'assurant du respect du statut et qui intervient en cas de licenciement.

● **Exiger la gestion des contrats et des personnels par le CNRS et les universités**

et refuser la création au niveau des universités et des instituts et laboratoires propres, d'associations « loi 1901 » sur lesquelles on n'a que peu de prise.

● **Lutter contre les licenciements**

Intervenir avec les sections locales syndicales sur tout cas de licenciement. Intervenir auprès des responsables scientifiques, des autorités locales ; avertir le BN et organiser l'action.

CHERCHEURS ET ITA SOUS STATUT ET HORS STATUT !

Participez massivement aux actions intersyndicales organisées en mai

- pour la titularisation pour tous et l'amélioration des statuts,
- pour la création massive de postes correspondant aux besoins et permettant l'intégration des hors-statut,
- contre une politique de licenciement,
- pour une politique de recherche au service de la population et non d'une minorité industrielle et bancaire.

Chercheurs, ITA, hors-statut !

- participez massivement aux actions organisées localement, par secteur, nationalement,
- participez aux délégations exigeant des autorités locales et nationales la mise en œuvre de la plate-forme revendicative ci-jointe qui vous concerne directement,
- signez les pétitions qui seront organisées dans plusieurs secteurs (océanographie, sociologie et économie...),

Ne restez pas isolés, défendez-vous, syndiquez-vous.

IRIA

L'Institut de recherche en informatique et automation est progressivement transformé en organisme dispensateur de contrats.

De plus, les revendications des ITA sont bloquées, l'accord sur le statut chercheur remis en cause.

L'AG convoquée à l'initiative du SNCS et du SNTRS-CGT a décidé d'un débrayage et d'une manifestation le jour du Comité permanent, suivis éventuellement d'une grève.

IREP

L'Institut de recherches économiques et de planification fonctionne pour 70 % sur contrats. Les personnels sont presque tous sans statut mais avaient acquis par la lutte certains avantages. Des difficultés de trésorerie ont servi de prétexte pour suspendre ces acquis. Devant la lutte résolue des personnels (tracts, AG, démarches locales, grève), l'intervention immédiate du SNCS et du SNTRS, le soutien de tous les syndicats, un premier succès a été emporté : un statut type CNRS avec des contrats à durée indéterminée est accepté. La lutte se poursuit pour l'intégration et l'obtention de moyens financiers.

Je, soussigné, désire adhérer au **SYNDICAT NATIONAL des TRAVAILLEURS de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE - CGT**

NOM : M., Mme, Mlle : PRENOM AGE

ADRESSE PERSONNELLE :

LABORATOIRE :

Précisez votre organisme employeur (CNRS, INSERM, INSA, etc.)

ADRESSE :

DATE : Signature,

Remettez ce bulletin au secrétaire de la Section SNTRS-CGT de votre laboratoire, ou adressez-le au siège du syndicat, 10, rue de Solférino, 75341 PARIS - CEDEX 07